

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2021-30
---	---	-----------------

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES			Le 10 décembre 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc , CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel , DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, Procuration : Absents : CHARREAU Samuel, LUCOTTE Jean-Marc. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	
Date de la convocation 02/12/2021 Date d'affichage 13/12/2021			

OBJET : SIGNATURE MARCHE REHABILITATION INTERIEURE – CHAPELLE DE PANTHIER

Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
 Vu le décret n°2019-259 du 25 mars 2019 relatif aux marchés publics ;
 Vu l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (Loi ASAP) ;

Monsieur le maire rappelle que le projet de réhabilitation de la chapelle de Panthier a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations :

- D2017-49 relative à la convention entre la commune de Créancey et la Fondation du Patrimoine ;
- D2020-35 concernant l'avenant de la convention signée le 31 décembre 2018 ;
- D2021-04 pour le choix des sociétés APGO Architecture et Patrimoine et Cécibat pour la mission de maîtrise d'œuvre ;
- D2021-05 pour solliciter des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat ;

Monsieur le maire,

- Informe les conseillers que la collecte de fonds avec la fondation du patrimoine a permis de récolter plus de 32 000€ et que cette collecte sera abondée par une participation de la fondation du patrimoine de 5 760€. Le Conseil Départemental a accordé une subvention. L'octroi de la DETR par l'Etat n'est pas encore connu, le dossier a été déposé et est en instruction.
- Précise que le marché a été divisé en 3 lots :
 - Lot n°1 Maçonnerie, Charpente, Couverture et Menuiserie ;
 - Lot n°2 Plâtrerie ;
 - Lot n°3 Vitraux ;
- Présente les devis reçus en précisant que la consultation pour le lot n°3 est toujours en cours.
- Propose de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 : BHF pour un montant de 47 184.40€ HT.
 - Lot n°2 : Grand Paris Rénovation pour un montant de 29 925€ HT.
- Indique également qu'il convient de signer un marché pour la mission de coordination en sécurité et protection de la santé et propose de retenir la proposition de C SPS Prévention représentée par M. Pineau Jean-Luc pour un montant de 975€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- RETIENT l'entreprise BHF, pour le lot n° 1 d'un montant de 47 184.40 € HT et l'entreprise Grand Paris Rénovation pour le lot n°2 d'un montant de 29 925€ HT ;

-
- RETIENT la proposition financière déposée par C SPS Prévention représentée par M.Pineau Jean-Luc pour un montant de 975€ HT;
 - AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT



Annule et remplace la précédente délibération visée le 13/12/2021

Envoyé en Sous-Préfecture de Beaune le 20/12/2021
Reçu en Sous-Préfecture de Beaune le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
Identifiant Acte: 021-212102107-20211210-D2021_301-DE